



# RESUME MEMOIRE

## P15 MEMOIRE M@DOS 2025

*La neutralité religieuse à l'école – 1er degré : Quelle place pour le directeur d'école ?*

## PRESENTATION DE L'AUTRICE

Etudiant en Master 2 M@DOS – Management des Organisations Scolaires, mention Droit de l'Éducation à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, j'ai souhaité associer mon parcours professionnel à ma démarche de reprise d'études. En effet, mon parcours s'est construit au sein de l'Éducation nationale où j'ai exercé en tant qu'enseignante en classe dans le premier degré au cœur d'un réseau d'éducation prioritaire durant treize années. J'ai assuré des missions de formation et je prends désormais en charge le suivi et la coordination de la formation au niveau national, à la Dgesco, notamment sur le sujet de la formation des directeurs d'école. Attachée aux questions de laïcité et de neutralité dans le service public, j'ai choisi d'explorer la place du directeur d'école et de son équipe face au principe de neutralité religieuse à l'école primaire.

## INTRODUCTION : ENJEUX ET CONTEXTE

La neutralité religieuse constitue un principe structurant du service public d'éducation en France. Son application dans les écoles primaires revêt néanmoins une dimension particulière, à l'heure où la société se caractérise par une pluralité croissante des communautarismes associée à des attentes vis-à-vis d'une l'institution scolaire garante de la réussite et des valeurs républicaines. L'évolution du statut du directeur d'école, notamment depuis la loi Rilhac (2021) et le décret n°2023-777, semble pouvoir conférer à ce dernier un rôle central dans la régulation des situations sensibles et la prévention des conflits liés à la laïcité et à la neutralité religieuse.

La problématique centrale de ce mémoire est la suivante :  
**En quoi la neutralité religieuse, principe structurant du service public d'éducation, constitue-t-elle un enjeu central pour l'école primaire au regard des nouvelles responsabilités conférées aux directeurs d'école par la loi Rilhac ?**

## 1. CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 1.1 FONDEMENTS HISTORIQUES ET JURIDIQUES

La neutralité religieuse s'inscrit dans une histoire longue, depuis la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, les lois Ferry (1882) et Goblet (1886), jusqu'aux textes plus récents comme la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques. La laïcité, inscrite à l'article 1er de la Constitution de 1958, garantit l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de religion et impose à l'État, à ses agents et à ses services, une stricte neutralité religieuse.

Le cadre juridique se décline ainsi :

- **Agents publics** : devoir de neutralité absolue dans l'exercice de leurs fonctions.
- **Élèves** : interdiction du port de signes religieux ostensibles (loi de 2004).
- **Parents** : liberté de manifester leur religion, sauf lorsqu'ils exercent une mission pédagogique.
- **Intervenants extérieurs** : soumis à la neutralité lorsqu'ils interviennent dans l'école.

## 1.2 SPECIFICITES DU PREMIER DEGRE

L'école primaire se distingue par la diversité de ses usagers et la proximité des relations entre équipe éducative, familles et partenaires locaux. Le directeur d'école, enseignant parmi ses pairs, exerce désormais une autorité fonctionnelle renforcée, sans pour autant disposer d'un pouvoir hiérarchique. Cette particularité rend la gestion de la neutralité religieuse complexe, nécessitant une adaptation constante aux réalités du terrain et une vigilance partagée.

## 2. METHODOLOGIE ET TERRAIN DE RECHERCHE

La démarche adoptée est interdisciplinaire et qualitative, combinant :


- **Études de cas juridiques** : analyse de situations concrètes (port de signes religieux, contestations parentales, gestion des menus scolaires, etc.).
- **Entretiens approfondis** : directeurs, enseignants, formateurs, cadres de l'Éducation nationale.
- **Observation de pratiques professionnelles** : outils institutionnels (charte de la laïcité, vadémécum, guides du Conseil des sages de la laïcité).
- **Exploitation de données nationales** : sondages IFOP, rapports IGESR et Cour des comptes.

Le terrain d'étude couvre différentes écoles publiques, en zones urbaines et rurales, avec une attention particulière portée aux contextes de mixité sociale et culturelle.

## 3. PRINCIPAUX RESULTATS

### 3.1 UN PRINCIPE DYNAMIQUE ET EVOLUTIF

La neutralité religieuse à l'école primaire n'est ni figée ni absolue : elle nécessite une adaptation permanente aux évolutions de la société et aux situations rencontrées.



Les directeurs d'école jouent un rôle pivot dans la régulation des situations sensibles, la prévention des conflits et la diffusion d'une culture commune de la laïcité.

### 3.2 TENSIONS ET DEFIS

Les tensions les plus fréquentes concernent :

- Le port de signes religieux par les élèves ou les personnels.
- L'implication des parents lors des sorties scolaires ou dans la vie de l'école.
- La gestion des menus à la cantine (demandes de menus confessionnels ou de substitutions).
- Les contestations parentales sur certains enseignements (EMC, histoire des religions).

Ces situations révèlent la nécessité d'une posture professionnelle fondée sur le dialogue, la médiation et l'accompagnement individualisé.

### 3.3 OUTILS INSTITUTIONNELS ET FORMATION

Les outils institutionnels (guides, vademécum, équipes « Valeurs de la République ») sont essentiels mais doivent être accompagnés d'un travail collectif sur les représentations et les postures professionnelles. La formation initiale et continue des directeurs et des équipes reste un levier majeur pour garantir l'effectivité du principe de neutralité.

## 4. ANALYSE APPROFONDIE : LE PILOTAGE DU DIRECTEUR D'ECOLE

### 4.1 ÉVOLUTION DU STATUT ET NOUVELLES RESPONSABILITES

La loi Rilhac et son décret d'application ont transformé le rôle du directeur d'école :

- **Autorité fonctionnelle** sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire.
- **Pilotage pédagogique** : animation de l'équipe, coordination des projets, organisation des services.
- **Responsabilité accrue** en matière de gestion des conflits, de sécurité et de communication avec les familles.

Cette évolution suscite des attentes fortes en matière d'accompagnement, de formation et de clarification des missions, notamment pour éviter l'isolement du directeur et favoriser une dynamique collective.

#### 4.2 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La formation des directeurs et des équipes doit répondre à plusieurs enjeux :

- Clarifier les notions de laïcité, neutralité, liberté de conscience.
- Outiller les personnels pour la gestion des situations sensibles (études de cas, analyse de pratiques).
- Développer des espaces de dialogue et d'échange entre pairs.
- Valoriser l'accompagnement institutionnel (référents laïcité, équipes académiques).

Des dispositifs hybrides (présentiel et distanciel), des ateliers d'analyse de situations et des ressources partagées (ENT, vademécum, FAQ) sont recommandés pour renforcer l'efficacité de la formation.

#### 4.3 GESTION DES SITUATIONS SENSIBLES

Le directeur d'école doit :

- S'appuyer sur le cadre juridique et les outils institutionnels pour objectiver les situations.
- Privilégier le dialogue avec les familles et les équipes.
- Mobiliser les équipes « Valeurs de la République » en cas de crise.
- Assurer un suivi et une évaluation des actions menées pour garantir l'amélioration continue des pratiques.

## 5. PRECONISATIONS PRINCIPALES

Au regard des résultats de la recherche, il apparaît essentiel de :

- **Renforcer la formation initiale et continue** des directeurs et des équipes sur la laïcité, la neutralité religieuse et la gestion des faits religieux à l'école.
- **Développer des espaces de dialogue et d'analyse collective** au sein des écoles pour partager les expériences et mutualiser les bonnes pratiques.
- **Clarifier le cadre juridique et les responsabilités de chacun**, notamment par la diffusion de référentiels actualisés et de fiches réflexes.
- **Valoriser l'accompagnement institutionnel** (référents laïcité, équipes académiques) et éviter l'isolement des directeurs dans la gestion des situations complexes.
- **Adapter les outils et dispositifs de formation** aux spécificités locales et aux besoins des équipes, en tenant compte de la diversité des contextes scolaires.
- **Mettre en place un plan d'action pluriscale**, articulant diagnostic des besoins, formation, ateliers d'analyse de situations, accompagnement individualisé et évaluation régulière des dispositifs.

## 6. LIMITES DE L'ETUDE ET PERSPECTIVES

Certaines limites doivent être soulignées :

- La diversité des contextes locaux n'a pu être explorée dans toute sa profondeur.
- La voix des élèves et des familles reste peu présente, alors qu'elle est essentielle pour comprendre les attentes et les résistances.
- La comparaison avec d'autres systèmes éducatifs aurait permis d'enrichir la réflexion.

Ces limites ouvrent des perspectives pour de futurs travaux, notamment sur la neutralité politique, l'articulation entre neutralité et inclusion, ou l'impact du principe sur le climat scolaire et la réussite des élèves.

## 7. BIBLIOGRAPHIE FONDAMENTALE

- Baubérot, J. *Histoire de la laïcité en France* (2000)
- Conseil des Sages de la laïcité. *La laïcité à l'école. Focus sur la loi du 15 mars 2004* (mars 2024)
- IFOP. *Les enseignants face à l'expression du fait religieux à l'école et aux atteintes à la laïcité* (2022)
- IGESR. *Le pilotage pédagogique des écoles de l'enseignement primaire par les directeurs* (juillet 2024)
- Taillefait, A. *La neutralité religieuse de l'Administration* (2019)
- Vademecum, *La laïcité à l'école* (édition 2024)
- Rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement primaire (2025)
- Kraus, F. et Roder, I. *Les enseignants, la laïcité et la place des religions à l'école* (Fondation Jean Jaurès, 2021)



## CONCLUSION

La neutralité religieuse à l'école primaire s'impose comme un principe fondateur du service public d'éducation, engageant l'ensemble des acteurs scolaires dans une dynamique complexe, où se rencontrent enjeux juridiques, éducatifs, sociaux et humains. Le directeur d'école occupe une place stratégique pour faire vivre ce principe au quotidien, mais il ne peut agir seul : c'est dans la coopération, le dialogue et la confiance partagée que la neutralité pourra pleinement jouer son rôle de ciment du pacte scolaire et social. La formation, l'accompagnement et la mutualisation des bonnes pratiques apparaissent comme des leviers majeurs pour faire vivre la neutralité au-delà des textes et garantir une école toujours plus juste, inclusive et fidèle à ses idéaux républicains.